

Avec le soutien de

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ADEME**  
  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

La Région  
**Grand Est**

# Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire

*Observation des Déchets issus de  
Chantiers du Bâtiment et des  
Travaux Publics*

Synthèse de l'observation 2020

*Version du 27 octobre 2022*

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Bilan des réponses aux enquêtes 2020.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Bilan de la production des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Bilan du traitement des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 .....</b>	<b>8</b>
3.1. <i>Cartographie des installations de traitement.....</i>	<i>8</i>
3.2. <i>Bilan du traitement des déchets inertes.....</i>	<i>10</i>
3.3. <i>Bilan du traitement des Déchets non inertes Non Dangereux (DND) .....</i>	<i>10</i>
3.4. <i>Synoptique des déchets inertes et non dangereux (non inertes) du BTP produits et/ou traités sur le territoire de la Région Grand Est en 2020.....</i>	<i>12</i>
<b>4. Indicateurs de suivi du SRADET .....</b>	<b>14</b>

## Liste des figures

Figure 1: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020.....	5
Figure 2: Tonnage de déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020.....	7
Figure 3: Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, par département.....	8
Figure 4 : Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est .....	9
Figure 5 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020, après ventilation des tonnages « autres destinations » .....	10

## Liste des tableaux

Tableau 1 : synthèse du nombre de structures enquêtées en 2020, par type d'enquête.....	4
Tableau 2: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020 .....	6
Tableau 3 : Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD .....	7
Tableau 4 : Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés en Région Centre-Val de Loire en 2020, par typologie.....	11
Tableau 5 : Suivi des indicateurs du SRADDET .....	14

# Préambule

**L'observation des déchets du BTP** relève de **l'échelle régionale** depuis le transfert de la compétence de planification des déchets des Départements à la Région. En 2017, la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) Grand Est a réalisé une étude sur les données de l'année 2016, sur la **production et la gestion des déchets du BTP** pour le territoire du Grand Est. Les résultats de l'étude CERC ont alimenté l'état des lieux du (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) PRPGD. Parallèlement aux travaux d'élaboration du Plan et de son approbation en octobre 2019, la Région Grand Est a souhaité **mettre en place un observatoire régional des déchets**. Ainsi, le suivi de la production et de la gestion des déchets fait l'objet d'un marché à plusieurs lots dont un sur les déchets du BTP. L'observation de la production et de la gestion des déchets du BTP sur le territoire est essentielle pour :

- améliorer la connaissance des gisements de déchets du BTP produits et/ ou transitant sur le territoire régional,
- fournir des analyses à l'ensemble des acteurs de la filière de collecte et de traitement des déchets du BTP leur permettant de développer éventuellement de nouveaux services de collecte et de nouvelles filières de traitement en fonction des besoins identifiés,
- permettre aux organismes publics d'adapter leurs éventuelles aides financières aux besoins du territoire régional identifiés par ce travail d'observation,
- disposer d'indicateurs de flux de déchets pour l'observation ainsi que le suivi et l'évaluation du PRPGD.

**Le travail d'observation des déchets du BTP pour l'année 2020 fait l'objet du présent rapport.** Cette observation est réalisée sur la base d'enquêtes auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics, ainsi que d'enquêtes auprès des installations de gestion de déchets du BTP.

Les entreprises du BTP et les installations de gestion de déchets qui ont participé aux enquêtes sont ainsi vivement remerciées pour la fourniture de leurs données permettant cette observation, qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

## 1. Bilan des réponses aux enquêtes 2020

Le tableau ci-après synthétise le taux de réponses aux enquêtes, par type de structure enquêtée en 2020 :

*Tableau 1 : synthèse du nombre de structures enquêtées en 2020, par type d'enquête*

Type de structure enquêtée	Nombre de structures ciblées	Nombre de réponses obtenues	Taux de réponse
<b>Installations</b>	404	162	40%
<b>Entreprises de TP</b>	91	64	70%
<b>Entreprises de Bâtiment (hors démolition)</b>	96	16	17%
<b>Entreprises de démolition de bâtiments</b>	50	6	12%

Les entreprises de Bâtiment et de TP enquêtées ont été choisies de façon à garder la même répartition en termes de codes d'activités (codes APE) et de répartition géographique, que la population mère.

## 2. Bilan de la production des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020

La figure et le tableau ci-après synthétisent les tonnages de matériaux et déchets produits sur les chantiers du BTP de la Région Grand Est, retenus dans le cadre du PRPGD (année de référence 2016), et dans le cadre des Observations 2018, 2019 et 2020.

Figure 1: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020

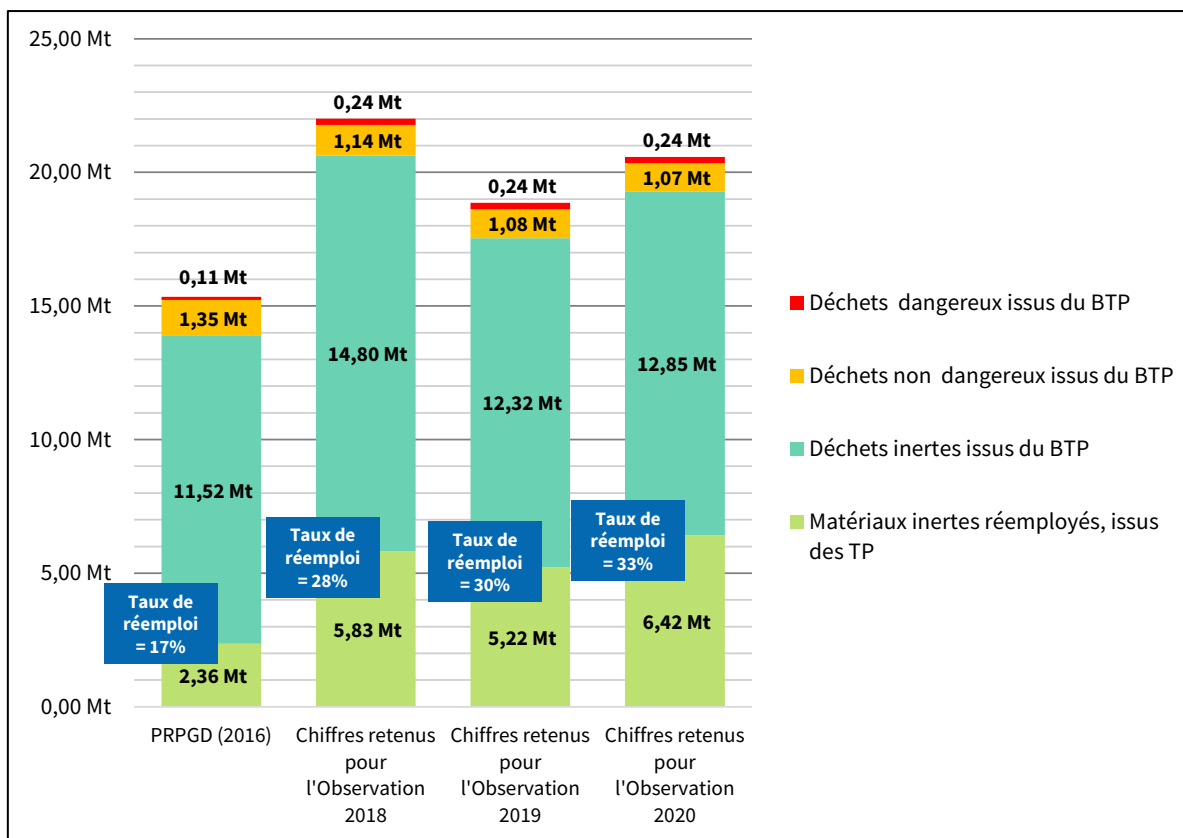


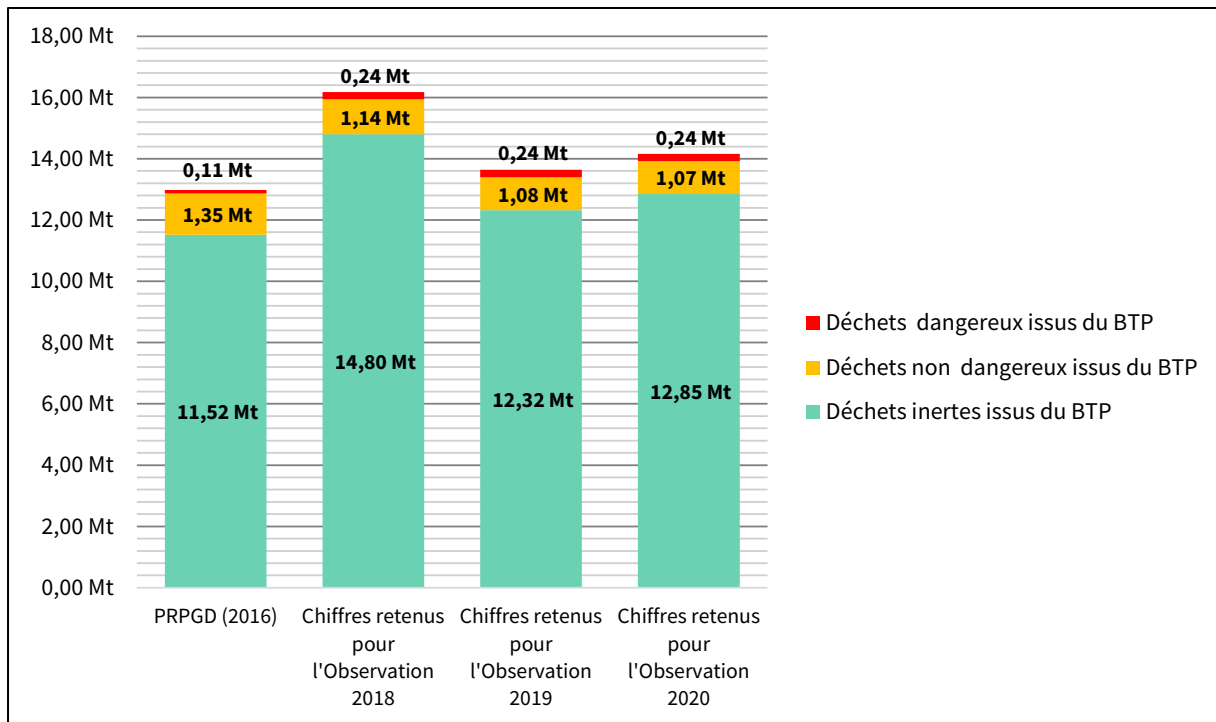
Tableau 2: Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020

En millions de tonnes	PRPGD (2016)	Chiffres retenus pour l'Observation 2018	Chiffres retenus pour l'Observation 2019	Chiffres retenus pour l'Observation 2020
<b>Matériaux inertes réemployés, issus des TP</b>	2,36 Mt	5,83 Mt	5,22 Mt	6,42 Mt
Déchets inertes issus des TP	9,60 Mt	13,60 Mt	10,38 Mt	10,29 Mt
Déchets inertes issus du Bâtiment	1,92 Mt	1,20 Mt	1,94 Mt	2,56 Mt
<b>Déchets inertes issus du BTP</b>	<b>11,52 Mt</b>	<b>14,80 Mt</b>	<b>12,32 Mt</b>	<b>12,85 Mt</b>
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	0,07 Mt	0,31 Mt	0,24 Mt	0,24 Mt
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	1,28 Mt	0,83 Mt	0,84 Mt	0,83 Mt
<b>Déchets non dangereux issus du BTP</b>	<b>1,35 Mt</b>	<b>1,14 Mt</b>	<b>1,08 Mt</b>	<b>1,07 Mt</b>
Matériaux et déchets dangereux issus des TP		0,15 Mt	0,15 Mt	0,15 Mt
Matériaux et déchets dangereux issus du Bâtiment		0,09 Mt	0,09 Mt	0,09 Mt
<b>Matériaux et déchets dangereux issus du BTP</b>	<b>0,11 Mt</b>	<b>0,24 Mt</b>	<b>0,24 Mt</b>	<b>0,24 Mt</b>
<b>TOTAL (y compris réemploi)</b>	<b>15,34 Mt</b>	<b>22,01 Mt</b>	<b>18,86 Mt</b>	<b>20,58 Mt</b>

*Pour rappel, le PRPGD faisait l'hypothèse d'un taux constant maintenu pour le réemploi. En 2016, ce taux était de 17 %. Il est estimé que le taux de réemploi 2020 des matériaux inertes issus des TP, est de 38%. Il est de 31% au global BTP. L'objectif visé par le PRPGD est donc atteint, et même dépassé. Néanmoins, il est conseillé d'être très prudent dans la comparaison des taux de réemploi d'une année de référence à une autre : ce chiffre dépend de chantiers ponctuels significatifs et peut être ainsi très variable d'une année à l'autre. Une augmentation de taux de réemploi d'une année d'observation à une autre ne traduit ainsi pas nécessairement une amélioration des pratiques*

La figure ci-après met en avant spécifiquement les tonnages de déchets estimés (hors réemploi).

Figure 2: Tonnage de déchets produits sur des chantiers du BTP de la Région Grand Est, estimés en 2016, et retenus pour les Observations 2018, 2019 et 2020



Dans le cadre du PRPGD, en ce qui concerne la prévention des déchets inertes du BTP, l'objectif fixé est celui d'une baisse de la production de déchets de -0,8%/an. Cela se traduit par les tonnages ciblés récapitulés dans le tableau ci-après à horizons 2025 et 2031 :

Tableau 3 : Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD

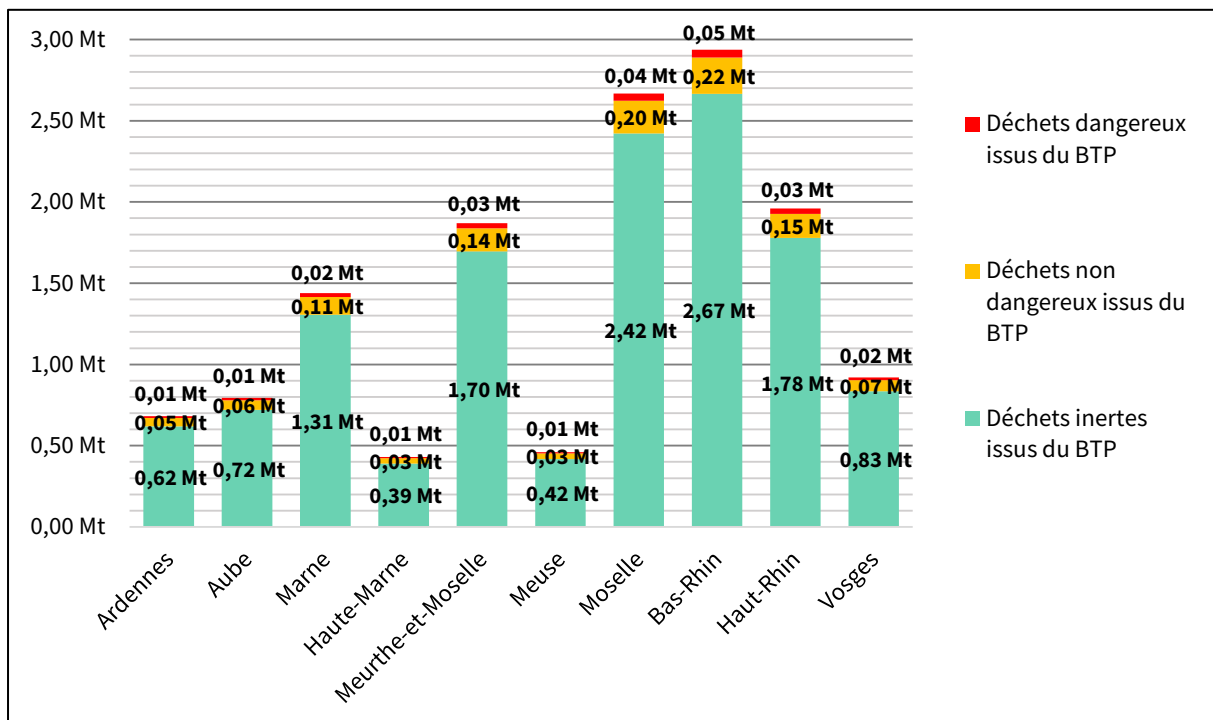
Année de référence	2016	2025	2031
<b>Travaux publics</b>	9,6 Mt non réemployés + 2,36 Mt réemployés	11,13 Mt	10,60 Mt
<b>Bâtiment</b>	1,92 Mt	1,79 Mt	1,70 Mt
<b>Total BTP</b>	<b>11,52 Mt hors matériaux de réemploi</b> <b>13,88 Mt en incluant les matériaux de réemploi</b>	<b>12,91 Mt</b> <b>(→ -7%)</b>	<b>12,30 Mt</b> <b>(→ -11%)</b>

En 2025 et 2031, cette baisse de 0,8% du tonnage produit correspond à un tonnage de déchets inertes produits respectivement de 12,91 et 12,3 Mt.

*Le tonnage de déchets inertes du BTP produit est plus élevé que ce qui est visé par le PRPGD mais les méthodologies de calcul des matériaux réemployés et déchets inertes produits diffèrent dans le cadre des Observatoires des déchets du BTP 2018, 2019 et 2020 par rapport à la méthodologie appliquée en 2016 (chiffres PRPGD). Il ne peut donc pas être conclu que les objectifs du PRPGD ne sont pas atteints.*

La figure et le tableau ci-après présentent la répartition des tonnages de déchets inertes, de déchets non dangereux et de déchets dangereux, produits sur chaque département de la région Grand Est en 2020. Cette estimation est faite en utilisant une clé de répartition correspondant à la répartition de la population.

Figure 3: Répartition des tonnages de déchets inertes, non dangereux (non inertes) et dangereux produits par les entreprises de BTP en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est, par département



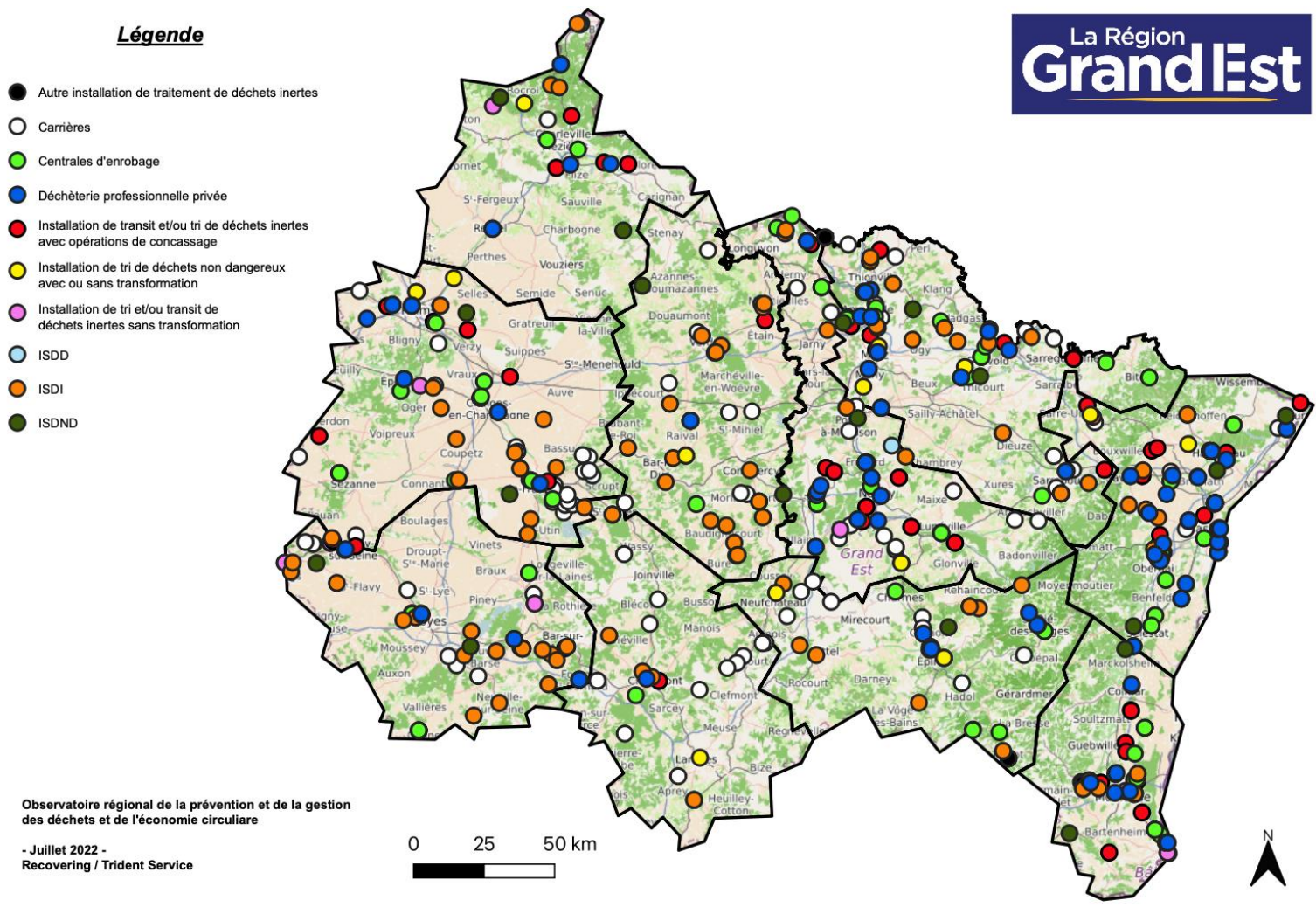
### 3. Bilan du traitement des déchets du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020

#### 3.1. Cartographie des installations de traitement

La carte ci-après présente les installations de gestion de déchets du BTP identifiées en 2020 sur le territoire de la Région Grand Est.



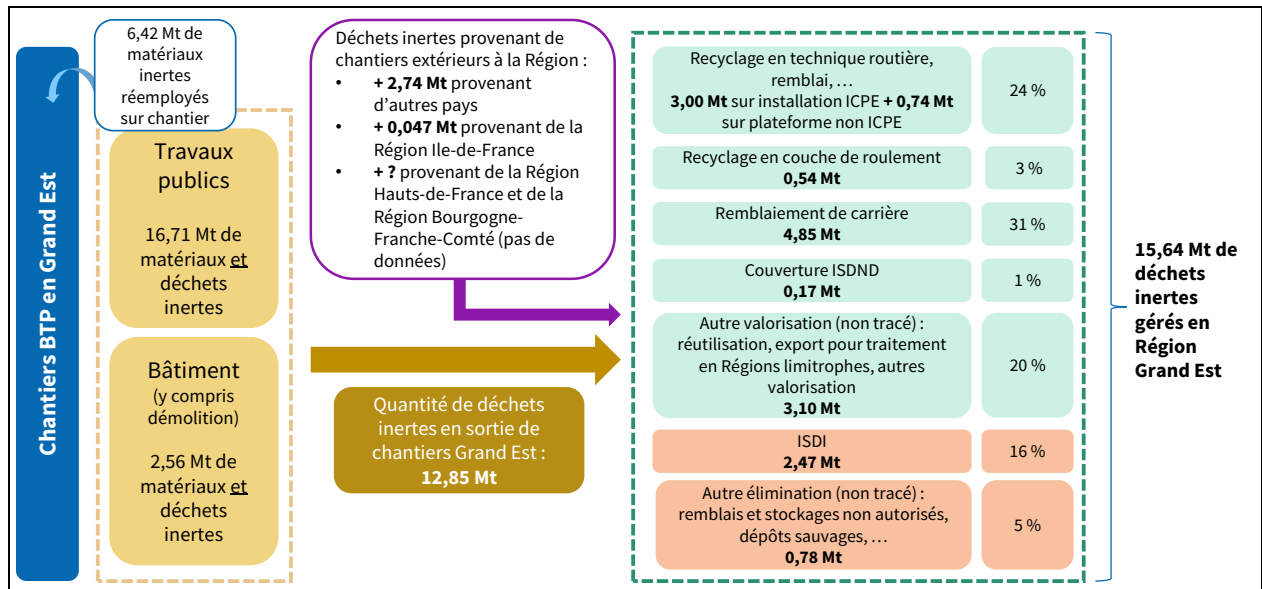
Figure 4 : Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre de l'Observatoire 2020 des déchets du BTP de la Région Grand Est



## 3.2. Bilan du traitement des déchets inertes

La figure ci-après synthétise la production et la gestion des déchets inertes du BTP sur le territoire de la Région Grand Est en 2020.

Figure 5 : Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Grand-Est en 2020, après ventilation des tonnages « autres destinations »



**Le taux de valorisation matière des déchets inertes du BTP est estimé à 80%.**

Le taux de valorisation qui avait été estimé en 2019 était de 81%.

Pour rappel, le PRPGD fixe un objectif de valorisation matière de 79% du tonnage de déchets inertes du BTP en 2025, et de 80% en 2031. En 2016, ce taux était estimé à 78% dans le PRPGD.

## 3.3. Bilan du traitement des Déchets non inertes Non Dangereux (DND)

Le tableau ci-après présente les hypothèses de taux de traitement des différentes typologies de déchets non dangereux générés sur le territoire de la Région Grand Est en 2020. Néanmoins, cette estimation n'a pu être réalisée de manière fiable car non exhaustive.

**Il a été choisi d'adopter une approche basée sur l'identification des tonnages de déchets captés par les installations de transformation de déchets en vue de leur valorisation, ou bien directement les exutoires finaux de valorisation matière ou énergétique. Le focus sur les exutoires finaux permet d'avoir une estimation de la valorisation pour certains flux.** D'autres flux nécessitent des hypothèses qui sont basées sur l'existence de filière ou non (disponible en région Grand Est) pour certains déchets ou encore sur les pratiques notamment en matière de tri.

**Nota Bene : Dans le contexte actuel de la mise en place de la REP PMCB, certains exutoires finaux n'ont pas souhaité, pour des raisons stratégiques transmettre à l'observatoire leurs données pour l'année 2020. Dans tous les cas, les entreprises ayant répondu souhaitent rester anonymes.**

Tableau 4 : Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés en Région Centre-Val de Loire en 2020, par typologie

Nature des déchets non inertes non dangereux	TOTAL estimé produit en Grand Est	Valorisation (tonnage au moins valorisé)	Elimination (ou valorisation mais non connu dans le cadre de l'Observatoire)	Hypothèses de valorisation
Métaux ferreux et non ferreux triés et en mélange	260 000 t	247 000 t	13 000 t	Hypothèse 95%
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses (palettes, bois A, bois B, etc.)	192 000 t	76 403 t	115 597 t	Chiffres exutoires finaux et Hyp 31% de ce qui est valorisé provient du BTP
Déchets végétaux (souches, etc.)	52 000 t	52 000 t	0 t	Hypothèse 100%
Matières plastiques	50 000 t	7 498 t	42 502 t	Chiffres exutoires finaux PVC + 10% reste des plastiques
Plâtre	52 000 t	13 020 t	38 980 t	Chiffres exutoires finaux
Laines minérales, isolants PSE, isolants PU	24 000 t	0 t	24 000 t	Hypothèse 0%
Cartons <u>triés à la source</u>	21 400 t	21 400 t	0 t	Hypothèse 100% (cartons triés à la source --> recyclés)
Autres types de déchets non inertes non dangereux, triés ou en mélange	418 600 t	41 860 t	376 740 t	Hypothèse 10% des flux hors cartons triés à la source, valorisés
<b>Total des déchets non inertes non dangereux</b>	<b>1 070 000 t</b>	<b>459 181 t</b> 43%	<b>610 819 t</b> 57%	

**Le taux de valorisation (matière et énergétique) des déchets non dangereux (non inertes) du BTP produits sur le territoire de la Région Grand Est en 2020 est estimé à au moins 43% du tonnage. Il s'agit néanmoins comme un taux à considérer comme « a minima » étant donné qu'une partie des exutoires finaux de valorisation n'a pas répondu.**

Pour rappel en 2019, ce taux était estimé à 47%.

### 3.4. Synoptique des déchets inertes et non dangereux (non inertes) du BTP produits et/ou traités sur le territoire de la Région Grand Est en 2020

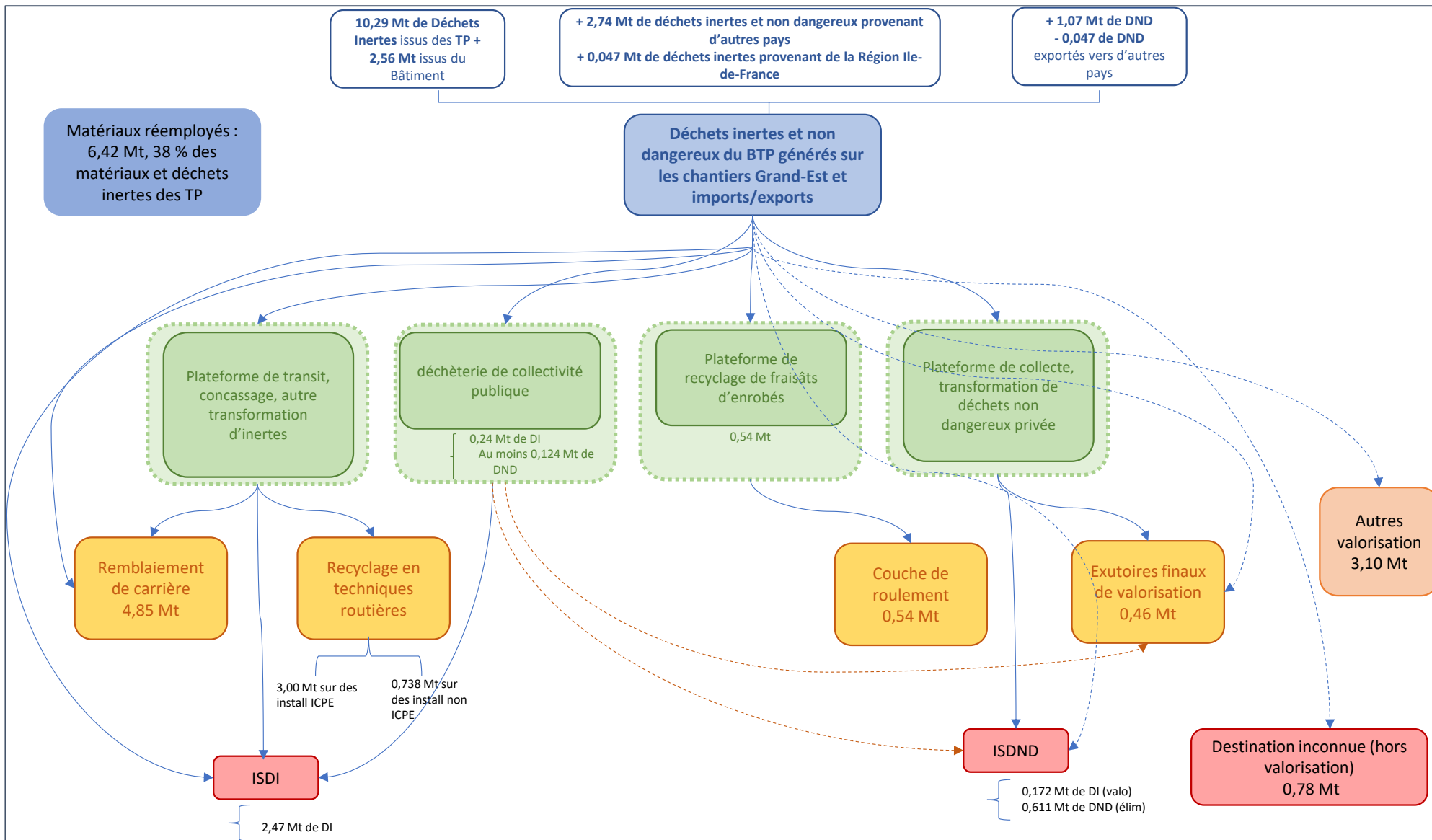
Le schéma ci-après synthétise les quantités de déchets inertes et non dangereux (non inertes) produits, importés et exportés de la Région Grand Est, ainsi que les circuits de collecte et de traitement des déchets, pour l'année 2020.

Le tonnage total de déchets inertes et non dangereux non inertes, produits et/ou importés et traités sur le territoire de la région Grand Est est estimé à 16,66 millions de tonnes, dont 12,86 auraient fait l'objet d'une valorisation (matière ou énergétique) et 3,86 millions de tonnes une élimination.

---

***Le taux de valorisation (matière et énergétique) des déchets inertes et non dangereux non inertes est ainsi estimé à 77% du tonnage. Ce taux est estimé à 80% en ce qui concerne les déchets inertes seuls, et 43% en ce qui concerne les déchets non dangereux non inertes.***

---



## 4. Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Tableau 5 : Suivi des indicateurs du SRADDET

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
		Population INSEE	5 548 955	5 550 389	5 543 407	5 546 553	-	-
R13 : Réduire la production de déchets	SRADDET	Nombre d'entreprises du BTP déclarant réaliser le tri « 5 flux » (enquête observatoire)	Obligation de tri « 5 flux » entrée en vigueur en juillet 2016	Les entreprises de BTP n'ont pas été enquêtées sur cet aspect en 2018	Question posée dans l'enquête 2019 : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGEC », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ». 67% des 45 entreprises de Bâtiment (y compris démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ». 55% des 31 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».	Question posée dans l'enquête 2020 : « Avez-vous été informé de la Loi dite « AGEC », et notamment de son article qui indique que : 'Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre' ? ». 93% des 15 entreprises de Bâtiment (hors démolition) ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ». 88% des 42 entreprises de TP ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».  71% des 85 installations ayant répondu à cette question, ont répondu « oui ».	-	-
R12 à R15	IT-Déchets	Chiffre d'affaire du BTP	11,87 milliards d'euros	13,4 milliards d'euros	13,697 milliards d'euros	3,125 milliards d'euros pour les TP CA Bâtiment non disponible à date	-	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation	IT-Déchets	Taux de valorisation	52%	Non calculable suivant la méthodologie stricto sensu de la LTECV (distinction valorisation matière versus valorisation énergétique qui ne peut pas être faite pour les DND. Distinction des déblais terreux par rapport			Objectif 2020 :'	-

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
matière et organique des déchets		matière des déchets du BTP (Taux de valorisation globale (tous déchets) selon approche LTECV)		aux autres typologies de déchets inertes ne peut pas être faite non plus ; données pas assez détaillées dans les réponses aux enquêtes)			* 70% de valorisation matière des déchets du BTP * 65% de valorisation des DND non inertes  Objectifs 2025 : 78% de valorisation, dont 79% pour les déchets inertes et 70% pour les DND	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Taux de recyclage des terres et matériaux meubles (déchet inertes)	Taux de réutilisation et de recyclage des terres et matériaux meubles de 21% en 2016	Ne peut pas être suivi dans le cadre des Observatoires 2018, 2019 et 2020 (données collectées par assez précises. Extrapolations qui comporteraient trop de biais)			Objectif 2025 : amélioration de la réutilisation et du recyclage des terres et matériaux meubles : 35 % en 2025, soit + 770 000 tonnes pour les terres et matériaux meubles par rapport au scénario 2025 « laisser faire »	--
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Taux de recyclage des déchets inertes	Taux de réutilisation et de recyclage des mélanges de déchets inertes de 25% en 2016	17% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2018 (taux de recyclage des déchets inertes triés et/ou en mélange)	26% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2019 (taux de recyclage des déchets inertes triés et/ou en mélange)	27% du tonnage de déchets inertes produit estimé en 2020 (taux de recyclage des déchets inertes triés et/ou en mélange)	Objectif 2025 : amélioration de la réutilisation et du recyclage des mélanges de déchets inertes à 50% en 2025 en améliorant le tri sur chantier + 300 000 tonnes pour les graves, les enrobés et les bétons par	-



Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
							rapport au scénario 2025 « laisser faire », Réutilisation ou recyclage systématique des déchets de béton et d'enrobés qui sont triés en amont sur chantier.	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% en masse des matériaux utilisés par l'Etat et les collectivités pour les chantiers de construction routiers issus de la réutilisation ou du recyclage des déchets du BTP	Non connu en 2016	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2018 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2019 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Ne peut pas être suivi dans le cadre de l'Observatoire 2020 (pas d'enquête à destination des maîtres d'ouvrage)	Objectif 2020 : 60 % en masse des matériaux utilisés par l'Etat et les collectivités pour les chantiers de construction routiers devront être issus de la réutilisation ou du recyclage de déchets du BTP en 2020.	-
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRGD (Objectifs LOI AGEC)	Tonnage en détails des ressources secondaires mobilisables (quantité réutilisées/recyclés et quantités remblayées en carrières: DI (terres et matériaux meubles, graves et matériaux rocheux, bétons, déchets d'enrobés, mélange de déchets inertes)	* Quantités <b>réutilisées et recyclées</b> : 5,36 Mt * Quantités remblayées en carrière : 3,62 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 8,98 Mt	* Quantités <b>recyclées</b> : 2,81 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités <b>remblayées en carrière</b> : 4,63 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 7,44 Mt	* Quantités <b>recyclées</b> : 3,83 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités <b>remblayées en carrière</b> : 4,36 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 8,19 Mt	* Quantités <b>recyclées</b> : 4,28 Mt (quantité réutilisée non connue) * Quantités <b>remblayées en carrière</b> : 4,85 Mt * Total recyclé + utilisé en réaménagement de carrière : 9.13 Mt	Objectifs 2025 : * Quantités réutilisées et recyclées : 6,04 Mt Quantités remblayées en carrière : 2,61 Mt	Objectif atteignable en tendance. (Attention néanmoins : une partie importante de déchets inertes estimés produits fait l'objet d'une destination qui n'est pas connue. De plus les objectifs fixés dans le SRADDET l'ont été sur la base de méthodologies d'évaluation différentes, qui peuvent impacter



Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
								l'estimation des tonnages produits et traités)
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRGD (Objectifs LOI AGEC)	Tonnage en détails des ressources secondaires mobilisables autres : mâchefers des usines d'incinération, laitiers, sables de fonderie, cendres volantes, sédiments de draguages	Quantité de mâchefers estimée mobilisable en région Grand Est (moyenne sur plusieurs années) : ≈ 122 000 tonnes	Non suivi en 2018	Quantités de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, ou de Déchets Non Dangereux, produites en région Grand Est : ≈ 209 500 tonnes. Quantités consommées : ≈ 162 500 tonnes	208 463 tonnes de mâchefers ont été produites (sortie incinérateur) en région Grand Est, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 186 167 tonnes ont été envoyées vers des plateformes de maturation de mâchefers ;</li> <li>o 22 296 tonnes ont été orientées directement vers des solutions de valorisation matière (sous-couche routière ou remblais de tranchée).</li> </ul> 265 716 tonnes de mâchefers ont été réceptionnées sur les plateformes de maturation de mâchefers de la région Grand Est : <ul style="list-style-type: none"> <li>o dont 238 202 tonnes de mâchefers bruts (89,7% de l'entrant) ;</li> <li>o dont 26 408 tonnes de mâchefers déferrailés (9,9% de l'entrant).</li> </ul> Par ailleurs, 175 102 tonnes de mâchefers ont été consommées en sous-couche routière ou remblais de tranchée (uniquement 1 161 tonnes hors région Grand Est), et 11 640 tonnes ont été envoyés vers de l'enfouissement (élimination).		
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	IT-Déchets	Organiser la collecte des déchets en lien avec l'obligation réglementaire fixée aux distributeurs (reprise des chutes)	Non connu en 2016	Les points de vente de matériaux de construction réceptionnant des déchets du BTP (déchèterie professionnelle adossée au point de vente) seront recensés dans le travail d'observation des déchets du BTP, au même titre que les autres installations. Néanmoins le nombre de distributeurs de matériaux de construction concernés par l'obligation de reprise n'est pas connu. Pour que l'indicateur soit mesurable, il faudrait disposer de cette donnée et regarder quels distributeurs ont choisi de répondre à l'obligation d'organiser la reprise, par la mise en place d'une déchèterie professionnelle, ou bien par l'orientation des professionnels vers une déchèterie publique ou privée située dans un rayon de moins de 10 km, et/ou un autre type de service (ex : service de collecte sur chantier), ou bien n'a rien mis en place.		Objectif 2020 : Organiser la collecte des déchets en lien avec l'obligation réglementaire fixée aux distributeurs	-	

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
				En pratique cet indicateur pourrait éventuellement être suivi avec l'appui de la FDMC et de la FND notamment mais les données seront difficiles à collecter de façon exhaustive. Cet indicateur n'a pas pu être suivi dans le cadre des Observatoires 2018, 2019 et 2020.			(reprise des chutes)	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% de valorisation matière des déchets du BTP	Taux de valorisation des déchets du BTP = 52 % (valorisation matière et énergétique a priori, et en comptant tous les déchets, hors matériaux et réemploi).	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2019 : 75% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 78% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 43% <b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique</b>	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2019 : 78% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 81% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 47% <b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique</b>	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> des DI et DND du BTP en 2020 : 78% du tonnage, dont : * Taux de valorisation de déchets inertes (matière) : 80% * Taux de valorisation de déchets non dangereux non inertes (matière et énergétique) : 43% <b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique</b>	Recommandation : 70% de valorisation matière en 2025	Objectif atteignable en tendance.
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	% de valorisation matière des DND NI du BTP	30% (valorisation matière uniquement)	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 43% <b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)</b>	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 47% <b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)</b>	Taux de valorisation matière <u>ET énergétique</u> de déchets non dangereux non inertes : 43% <b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique (concerne les déchets de bois et les déchets non dangereux en mélange)</b>	Valorisation de 65% des DND NI en 2025	
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Tonnage des DND NI du BTP orientés vers la valo matière ou organique	405 000 tonnes	<b>N.B. : il n'est pas possible de connaître de tonnage de DND du BTP ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une valorisation énergétique</b>			-	-

Règles SRADET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité de DND NI du BTP	1,35 millions de tonnes de DND	1,134 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	1,084 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	1,134 millions de tonnes de DND NI du BTP (y compris mélanges éventuels de DI avec DND, qui prennent alors la catégorie DND)	-	Objectif atteignable en tendance. (Attention néanmoins : les méthodologies d'estimation du gisement produit ne sont pas tout à fait les mêmes d'une année à l'autre)
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité de DD du BTP	0,11 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	0,24 millions de tonnes de DD	-	La méthodologie d'évaluation utilisée ne permet pas d'estimer une tendance entre le gisement 2015 et les gisements 2018 et 2019
R13 : Réduire la production de déchets	IT-Déchets	Quantités totales de déchets inertes du BTP identifiées en entrée des installations	12,98 millions de tonnes	9,834 millions de tonnes	10,318 millions de tonnes	15,64 millions de tonnes	-	-
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Quantité totale de Déchets du BTP	11,52 Mt de DI + 1,35 Mt de DND + 0,11 Mt de DD	14,8 Mt de DI + 1,134 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	12,32 Mt de DI + 1,084 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	12,85 Mt de DI + 1,1345 Mt de DND + 0,24 Mt de DD N.B. : déchets du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports)	-	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019 car les méthodologies de calcul du gisement produit diffèrent beaucoup.
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Evolution de la production de DI du BTP par rapport à 2016	11,52 Mt de DI	14,8 Mt de DI N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le	12,32 Mt de DI	12,85 Mt de DI	Limiter la production de DI du BTP (TP, bat,	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à

Règles SRADDET	Source	Indicateurs	Données 2016	Données 2018	Données 2019	Données 2020	Objectif du PRPGD	Tendance
				territoire régional (hors imports) <b>N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2018 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent</b>	N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports) <b>N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2019 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent</b>	N.B. : déchets inertes du BTP estimés produits sur le territoire régional (hors imports) <b>N.B. : le calcul du delta entre 2015 et 2020 n'est pas pertinent car les méthodologies d'estimation du gisement produits diffèrent</b>	BTP) de 7% par rapport à 2016	considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019 car les méthodologies de calcul du gisement produit diffèrent beaucoup.
R13 : Réduire la production de déchets	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Réduction des quantités de déchets inertes produites	2,36 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 17%)	5,83 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 28%)	5,22 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 30%)	6,42 millions de tonnes de matériaux inertes réemployés sur chantier (taux de réemploi de matériaux et déchets inertes estimé à 33%)	-15% de déchets inertes (-2 082 000 T) soit 11 798 000 T	Objectif atteignable en tendance. A considérer avec prudence (méthodologies d'estimations distinctes d'une année à une autre).
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets R 12 : Favoriser l'économie circulaire	PRPGD (objectifs définis dans le PRPGD)	Tonnage détourné de déchets inertes destinés au remblaiement de carrière ou au stockage vers le recyclage	* Tonnage recyclé : 5,451 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 5,303 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,623 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 2,813 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,634 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,383 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 3,828 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,358 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 1,942 millions de tonnes	* Tonnage recyclé : 4,28 millions de tonnes * Tonnage valorisé en réaménagement (remblaiement) de carrière : 4,85 millions de tonnes * Tonnage éliminé en ISDI : 2,47 millions de tonnes	Détourner environ 1 Mt de DI destinées au remblaiement de carrière ou au stockage vers le recyclage	Objectif atteignable en tendance, entre 2018 et 2019 seulement et à considérer avec prudence. La tendance ne peut pas être évaluée entre 2015 et 2018-2019.
R12 à R15	IT-Déchets	Suivi des installations (capacité, quantités entrantes, quantités sortantes) par type d'installation	Capacité 2016 de stockage en ISDI non connue Capacité 2018 estimée à 2 098 305 tonnes dans le PRPGD	Capacité annuelle 2018 des ISDI : 3 123 173 t	Capacité annuelle 2019 des ISDI : 2 286 804 t	Capacité annuelle 2020 des ISDI : 2 274 179 t	-	-